

GEL HYDROALCOOLIQUE - Biocide TP01 – Alcool de blé BIO 67%

Substance active Alcool (Ethanol)

CAS. (64-17-5) 62,5% m/m (poids) 67% v/v (volume)

Autres ingrédients : Eau, Glycérine végétale, Jus d'aloé vera, Gélifiant gomme xanthane. (Formule vegan).

L'utilisation d'alcool de blé biologique garantit l'absence de pesticide dans l'alcool utilisé.

Sans parfum, sans colorant.

Formule végétale non desséchante pour les mains
Enrichie en glycérine végétale et aloé vera bio

FABRIQUÉ EN
FRANCE



NORMES

Virucide NF EN 14476*

Bactéricide NF EN 13727

Fongicide NF EN 13624



Efficace sur Coronavirus humain

Testé selon la norme NF EN 14476

En collaboration avec l'Institut Pasteur



Flacon 100ml

La formule testée pour les normes NF EN14476 – NF13727 – NF 13624 est la formule **ALPHANOVA** que nous utilisons depuis le début de la crise du Coronavirus quel que soit l'étiquetage ou le flaconnage reçu)

L'étiquetage des produits livrés fin Mai porteront les mentions des normes ci-dessus.

Prix Public TTC (TVA 5,5% - 2,64€

Prix tarif Pro – net net – pas de remise applicable – 2€ HT

Vente au carton standard de 77 unités ou multiple

577 Route des Loubes – 83400 Hyères – 04 94 35 69 65

contact@alphanova.fr



Enregistrement BIOCIDE



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
Direction des autorisations de mise sur le marché
14, rue Pierre et Marie Curie
94701 MAISONS-ALFORT CEDEX
ACI – COP-3-043
biocides@anses.fr



Pour faire valoir à qui de droit

Attestation administrative de déclaration d'un produit biocide sur le marché français

•Le produit **GEL HYDRO ALCOOLIQUE**, a bien fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Anses conformément à l'article L. 522-2 du code de l'environnement ;

- A la date du 24/03/2020, la substance active :
- ETHANOL (64-17-5) - 62.5000 %

que vous avez déclarée fait partie du programme d'examen défini par le règlement (UE) 528/2012 pour le TP01.

Par ailleurs, il est rappelé que la commercialisation doit se faire dans le respect des dispositions en vigueur.

En particulier, le produit doit :

- Etre étiqueté conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 ;
- Etre déclaré à l'INRS[1] à des fins de toxicovigilance.

Cette attestation est établie à la demande de **ALPHANOVA SANTE - 577 ROUTE DES LOUBES 83400 HYERES**, pour faire valoir ce que de droit aux fins d'exportation du produit biocide.

Fait à Maisons-Alfort le

Courtesy translation

To whom it may concern

Administrative certificate for a biocidal product declared to be placed on the french market

•The product **GEL HYDRO ALCOOLIQUE**, has been declared to ANSES, in compliance with the article L. 522-2 of the environmental code;

- At this day 24/03/2020, the active substance :
- ETHANOL (64-17-5) - 62.5000 %

reported is indeed in the european review programme established by Regulation (EU) No 528/2012 for TP01.

Furthermore, the placing on the market must be in compliance with regulatory provisions.

In particular, products shall be:

- labelled according to article 10 of the French order of 19th May 2004;
- declared to INRS[1] for poisoning surveillance.

This administrative certificate is issued at the request of **ALPHANOVA SANTE- 577 ROUTE DES LOUBES 83400 HYERES**, to serve for export this biocidal product.

Established in Maisons-Alfort on

[1] Institut National de Recherche et de Sécurité (National Institute of Research and Security)
65 boulevard Richard Lenoir – 75011 Paris - France

Synthèse du rapport d'essai n°200322

Lille, le 11 mai 2020

Société ALPHANOVA Santé
577 routes des Loubes
83400 Hyères

PRODUIT :

Référence produit : Gel Hydro alcoolique Alphanova santé

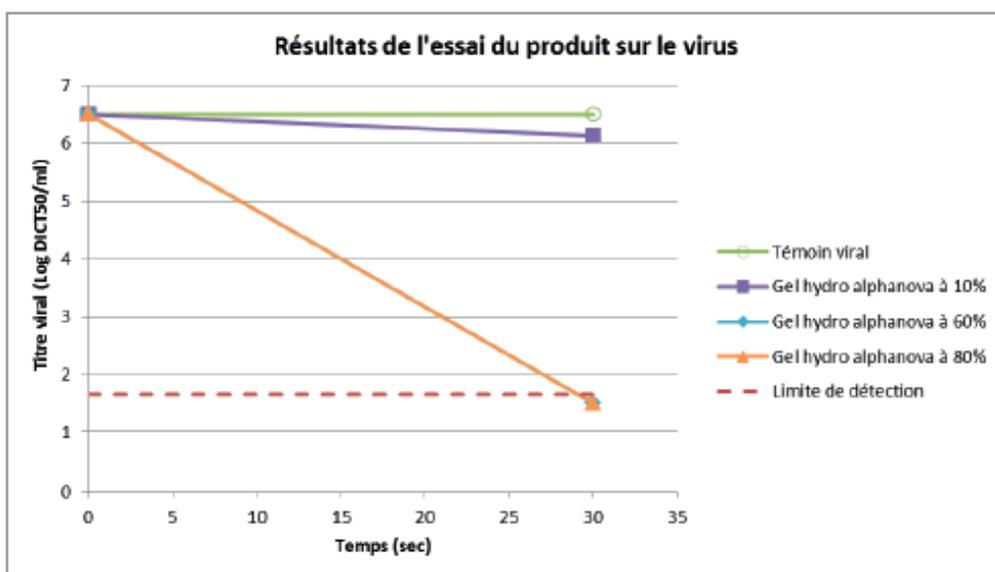
Produit reçu le : 27/04/2020

Période d'essai du : 29/04/2020 au 06/05/2020

ESSAI : NF EN 14476+A2 (juillet 2019) – Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité virucide dans le domaine médical

Produit utilisé comme friction des mains

Essai sur Coronavirus humain souche 229E (HCoV-229E) au temps de contact 30 secondes.



CONCLUSION : Le Gel Hydro alcoolique Alphanova santé possède une activité virucide vis-à-vis du Coronavirus humain souche 229E à la concentration d'essai de 80% et 60% selon la méthodologie adaptée de la norme NF EN 14476+A2 (juillet 2019) dans des conditions de propreté pour un temps de contact de 30 secondes.